

Saint-Hyacinthe-Bagot, le 7 avril 2009

**Objet : Fabrication, vente et usage des drogues**

Le Bloc Québécois est très sensible à cet enjeu et s'est pleinement impliqué dans tous les débats concernant les mesures prises par le gouvernement fédéral concernant la fabrication, la vente et l'usage des drogues.

Comme pour tout crime, nous jugeons que c'est l'avenue de la prévention et des opérations policières efficaces, plutôt que celle des peines minimales, qui produira les meilleurs résultats et permettra de limiter au maximum les conséquences néfastes de la consommation de drogue.

Cela dit, le Bloc Québécois est conscient des limites actuelles du *Code criminel* et n'est pas opposé à ce que des améliorations y soient apportées. C'est pourquoi nous appuyons le principe du projet de loi C-15, bien que celui-ci comporte des dispositions instaurant des peines minimales dont l'efficacité n'a jamais été démontrée.

Nous convenons que les infractions reliées à la drogue doivent effectivement être sanctionnées sévèrement, mais estimons qu'il faut aussi considérer les alternatives à des peines minimales puisque ce mécanisme ne favorise pas la réhabilitation. Or, le projet de loi C-15 permet au juge d'imposer au délinquant un traitement de désintoxication qui, s'il est réussi, permet dans certains cas au délinquant d'éviter la peine minimale.

Conséquemment, le Bloc Québécois entend procéder à une étude sérieuse et complète du projet de loi en comité afin d'évaluer la portée de toutes les mesures proposées et d'avoir l'assurance que le principe de la réhabilitation demeure présent et efficace, sans pour autant miner la lutte contre la drogue.

Les députées et les députés du Bloc Québécois ne ménageront aucun effort pour agir dans le meilleur intérêt des Québécoises et des Québécois.



Ève-Mary Thאי Thi Lac  
Députée de Saint-Hyacinthe-Bagot  
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de droits de la personne